

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2022

L'an deux mil vingt deux, le jeudi vingt-quatre mars à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : jeudi 17 mars 2022

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 ^{ème} adjoint	M.	TOFIL	Raphaël	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	GUEPY	Guy	7 ^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme	JULIE	Nina	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	M.	SAO	Pétélo	Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale				

Représentés :

M. Maurice PELAGE (procuration donnée à Rusmaeni SANMOHAMAT)
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à Lionel PAAGALUA)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Michel BAUDRY)
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à Nadine JALABERT)
 M. Lolésio MAUVAKA (procuration donnée à Raphaël TOFIL)
 M. Georges TARAIHAU (procuration donnée à Mathieu GOYON)
 M. Mickaël LELONG (procuration donnée à Nina JULIÉ)
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL (procuration donnée à Romuald PIDJOT)

Excusé :

M. Jean-Irénée BOANO

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	25
Nombre de votants	:	34

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Nadine JALABERT est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 25 /22/III

PORTANT ACQUISITION A TITRE GRATUIT PAR LA VILLE DU MONT-DORE DES LOTS
N° 322 ET 323 DE LA SECTION LA COULEE, SIS A LA COULEE

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 24 mars 2022,

Vu la loi organique n° 99-209 du 10 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n° 99-210 du 10 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu les plans de division et d'état des lieux succinct n° 21-076_DIV_indA et 21-076_DIV2_indA du 10 janvier 2022 établis par le géomètre-expert Frédéric OXFORD ;

Vu les procès-verbaux de délimitation du 10 janvier 2022 établis par le géomètre-expert Frédéric OXFORD ;

Vu l'arrêté municipal n° DV 98817 2021 00047 du 31 janvier 2022 autorisant la division des lots n° 233 et 235 de la section La Coulée, sur la commune du Mont-Dore ;

Vu la note explicative de synthèse n°15/2022 du 17/03/2022;

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique en date du 09 mars 2022, après en avoir délibéré ;

DECIDE :

Article 1 : L'acquisition à titre gratuit par la Ville du Mont-Dore des lots n° 322 et 323 de la section La Coulée (NIC : 461221-9387 et 461221-9366), d'une superficie totale de treize ares et dix-huit centiares (13a 18ca) environ, sis à La Coulée, conformément aux plans et aux procès-verbaux de délimitation ci-annexés, est autorisée.

Article 2 : Les frais d'acte correspondants sont à la charge de la Ville du Mont-Dore.

Article 3 : Le Maire ou son représentant est habilité à signer tous actes et conventions liés à cette transaction foncière.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet www.telercours.fr.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, publiée par voie d'affichage et notifiée aux intéressés.

Pour ampliation
le Chef du Service des
Affaires Générales

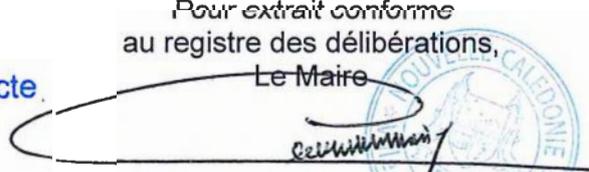
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 24 MARS 2022



Eric KEM-SENE
Le Maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le 30 MAR. 2022
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le 30 MAR. 2022
est exécutoire de plein droit

Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Monsieur et Madame Jules HMALOKO (notification)
Office notarial calédonien (LILLAZ, BURTET, MOUGEL & LAUBREAUX)
Direction des Finances et de l'Informatique
Direction des Services Techniques et de Proximité
Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Le Maire



304 30 MAR. 2022 234

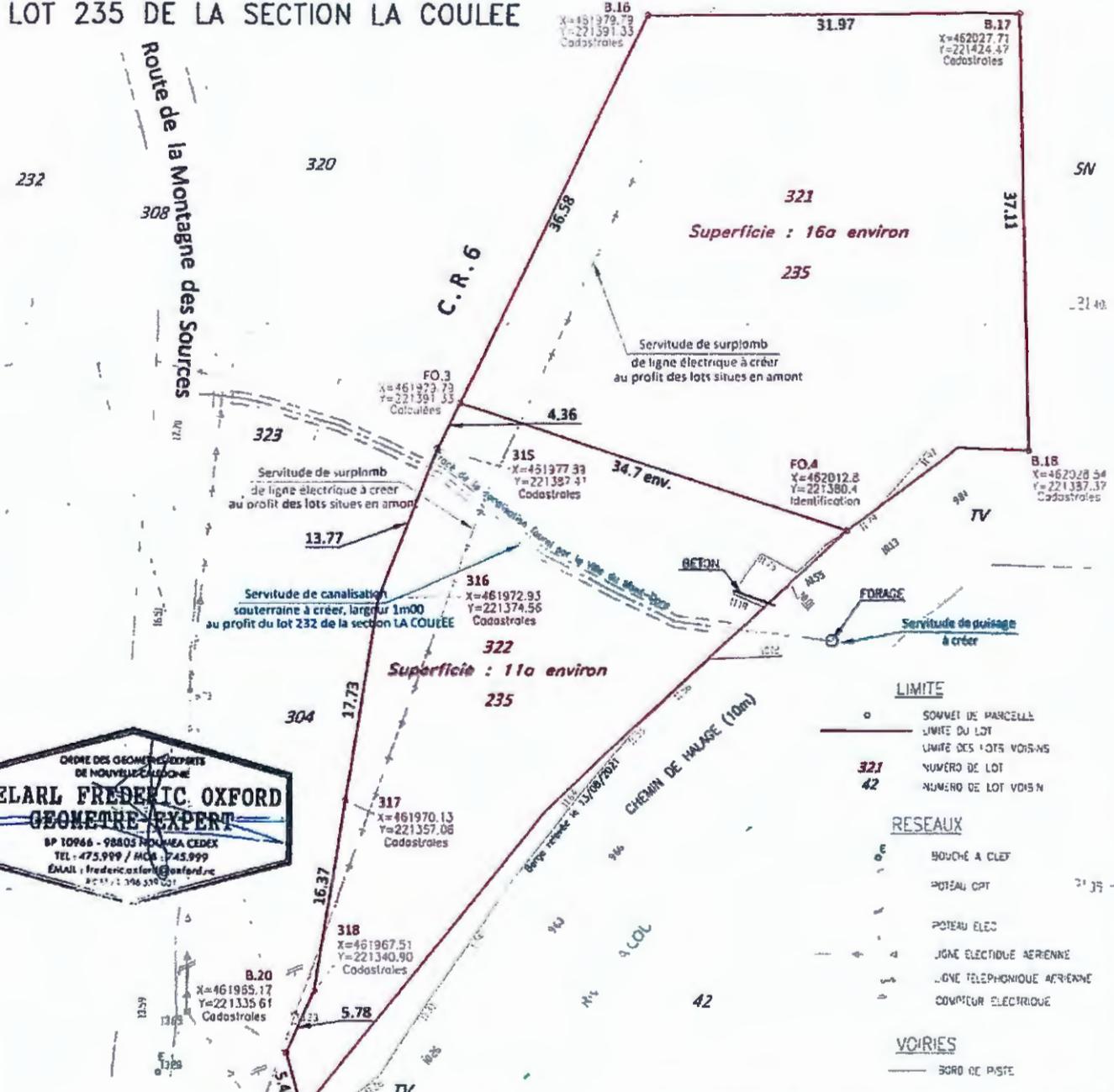
SCOFFINET
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



PROVINCE SUD
Commune du Mont Dore

Propriétaires : J. HMALOKO &
PLAN DE DIVISION
PLAN D'ETAT DES LIEUX SUCCINCT

LOT 235 DE LA SECTION LA COULEE



CADRE DES GEOMETRES EXPERTS
DE NOUVELLE CALÉDONIE
SELARL FREDERIC OXFORD
GEOMETRE EXPERT
BP 10966 - 98805 NOUMEA CEDEX
TEL : 475.999 / MOB : 745.999
EMAIL : frederic.oxford@orange.nc
07 57 1 396 530 21

- LIMITE**
- SOMMET DE PARCELL
 - LIMITE DU LOT
 - LIMITE DES LOTS VOISINS
 - 321 NUMERO DE LOT
 - 42 NUMERO DE LOT VOISIN
- RESEAUX**
- BOUCHE A CLEF
 - POTEAU OPT
 - POTEAU ELEC
 - LIGNE ELECTRIQUE AERIENNE
 - LIGNE TELEPHONIQUE AERIENNE
 - COMPTEUR ELECTRIQUE
- VOIRIES**
- BORD DE PISTE

N°Dossier : 21-076	Date : 10/01/2022	21-076_DIV_indA.dwg NW
RENSEIGNEMENTS CADASTRAUX		Echelle : 1/500
SECTION : LA COULEE		
LOTISSEMENT : -		
LOT : 235 (462221-0309)		
CONTENANCE : 27a 00ca		
SUPERFICIE : -		

SUDP
Lotissements et divisions
du **31 JAN. 2022**
Arrêté N° 98817-2021-00047

Système de référence : RGN (Lambert NC) / NGC



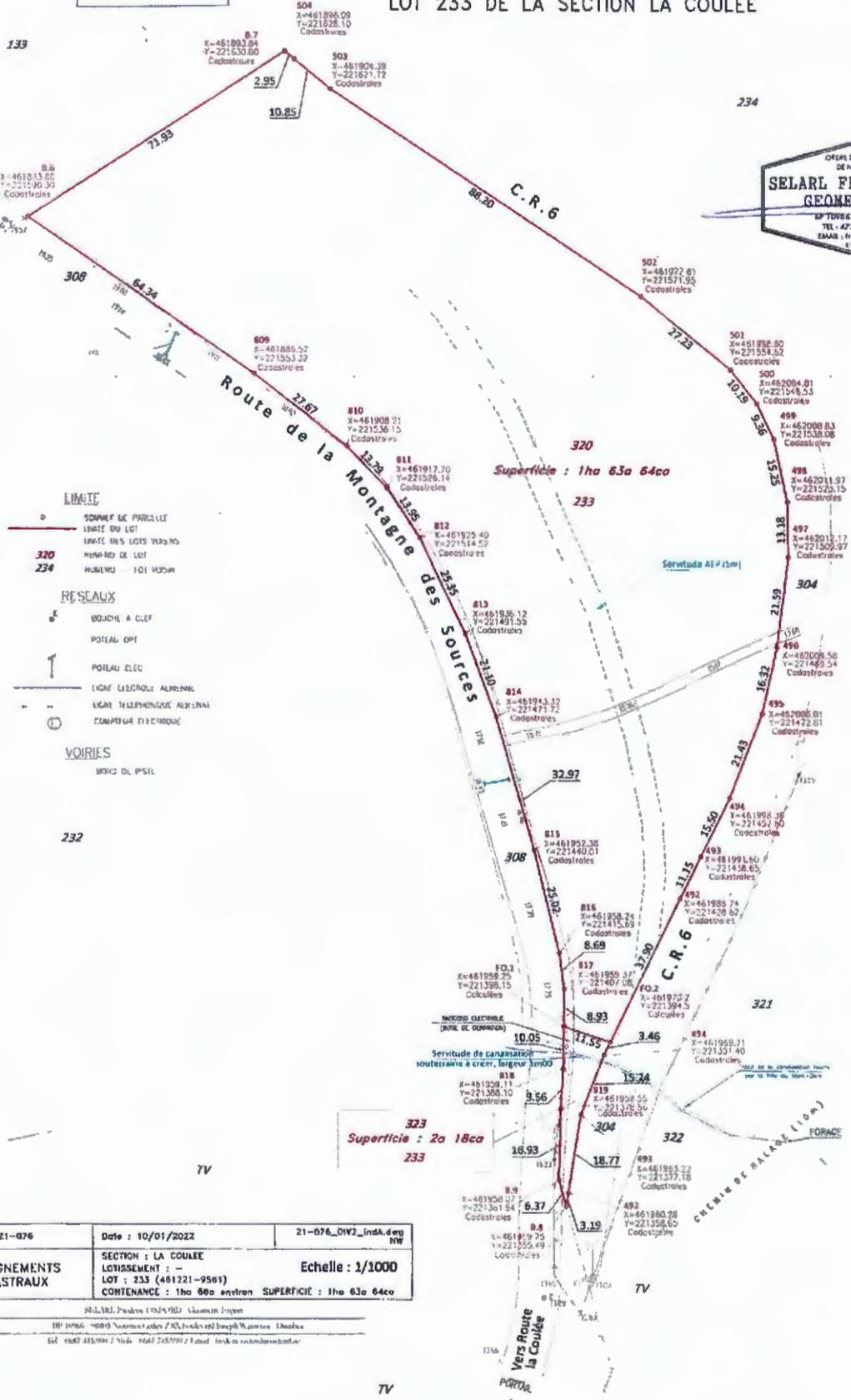
VILLE DU MONT-DORE
DSTP/SUDP
11 JAN. 2022
N° DV 98817.2021.00047

PROVINCE SUD
Commune du Mont Dore

Propriétaires : J. HMALOKO & S. GOFFINET
PLAN DE DIVISION
PLAN D'ETAT DES LIEUX SUCCINCT
LOT 233 DE LA SECTION LA COULEE



SUDP
Lotissements et divisions
du
31 JAN. 2022
Arrête N° DV 98817.2021.00047



- LIMITE**
- SUDANNE PARALLÈLE
 - LIMITE DES LOTS VUS
 - NUMÉRIQUE DE LOT
 - NUMÉRIQUE DE LOT
- RÉSEAUX**
- BOUCHE À CLÉF
 - POTEAU OPT
 - POTEAU ÉLEC
 - LIGNE TÉLÉPHONIQUE ALÉRIENNE
 - COMPTEUR ÉLECTRIQUE
- VOIRIES**
- MARQUE DE PAVÉ

N° Dossier : Z1-076	Date : 10/01/2022	Z1-076_DIV2_indd.dwg
RENSEIGNEMENTS CADASTRAUX	SECTION : LA COULEE LOTISSEMENT : - LOT : 233 (451221-9561) CONTENANCE : 1ha 86a environ SUPERFICIE : 1ha 63a 64ca	Echelle : 1/1000

SELARL FREDERIC OXFORD - GEOMETRE-EXPERT
BP 10966 - 63005 CLERMONT CEDEX 2 / FRANCE
Tél : 04 71 43 99 71 / Fax : 04 71 43 99 72 / Email : frederic.oxford@orange.fr



PROCES-VERBAL DE DELIMITATION

Commune : MONT DORE
 Section : LA COULEE
 Lot : 322
 Numéro d'inventaire cadastral : 461221-9387
 Provenance cadastrale : Partie du lot 235 de la section LA COULEE
 Superficie : 11a environ



Description des limites :

- Au Nord-Est : En partant de l'emprise du C.R.6, une droite FO3-FO4, mesurant 34m 7 environ aboutissant sur l'emprise Nord du chemin de halage de la rivière LA COULEE (10m)
- Au Sud-Est : Entre les points FO4-B19, une ligne sinueuse suivant l'emprise Nord du chemin de halage de la rivière LA COULEE (10m)
- Au Nord-Ouest : Une ligne brisée B19-B20-318-317-316-315-FO3, composée de :
 - Une droite B19-B20, mesurant 5m 40
 - Une droite B20-318 mesurant 5m 78
 - Une droite 318-317 mesurant 16m 37
 - Une droite 317-316 mesurant 17m 73
 - Une droite 316-315 mesurant 13m 77
 - Une droite 315-FO3 mesurant 4m 36

Le point FO3 étant le point de départ de la présente description.

Servitudes :

- Le présent lot est grevé d'une servitude de surplomb de ligne électrique à créer, au profit des lots situés en amont, comme indiqué au plan réf : 21-076_DIV_indA.
- Le présent lot est grevé d'une servitude de canalisation souterraine à créer, de largeur 1m 00, au profit du lot 232 de la section LA COULEE, comme indiqué au plan réf : 21-076_DIV_indA.



Coordonnées des sommets (Système RGNC / LAMBERT - NC) :

N°	X	Y	Observations
FO3	-461979.786	221391.333	Coordonnées calculées
FO4	-462012.76	221380.39	Coordonnées d'identification
B19	-461966.594	221330.403	Coordonnées cadastrales – GRAND 2008
B20	-461965.171	221335.612	Coordonnées cadastrales – GARRIDO 2021
318	-461967.508	221340.899	Coordonnées cadastrales – GARRIDO 2021
317	-461970.132	221357.056	Coordonnées cadastrales – GARRIDO 2021
316	-461972.929	221374.563	Coordonnées cadastrales – GARRIDO 2021
315	-461977.887	221387.414	Coordonnées cadastrales – GARRIDO 2021



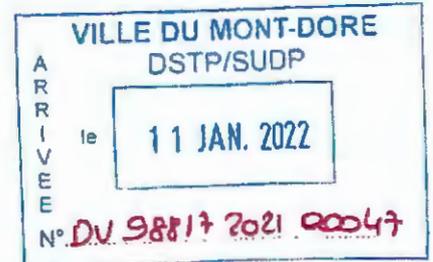
Fait à Dumbéa, le 10 janvier 2022
 Le Géomètre-Expert





PROCES-VERBAL DE DELIMITATION

Commune : MONT DORE
 Section : LA COULEE
 Lot : 323
 Numéro d'inventaire cadastral : 461221-9366
 Provenance cadastrale : Partie du lot 233 de la section LA COULEE
 Superficie : 2a 18ca



Description des limites :

- Au Nord-Est :** Une droite FO1-FO2, mesurant 11m 55
- Au Sud-Est :** Une ligne brisée FO2-494-493-492-B8, composée de :
- Une droite FO2-494, mesurant 3m 46
 - Une droite 494-493, mesurant 15m 24
 - Une droite 493-492, mesurant 18m 77
 - Une droite 492-B8, mesurant 3m 19
- Au Sud-Ouest :** Une droite B8-B9, mesurant 6m 37
- A l'Ouest :** Une ligne brisée B9-819-818-FO1, composée de :
- Une droite B9-819, mesurant 16m 93
 - Une droite 819-818, mesurant 9m 56
 - Une droite 818-FO11, mesurant 10m 05



Le point FO1 étant le point de départ de la présente description.

Servitude :

- Le présent lot est grevé d'une servitude de canalisation souterraine à créer, de largeur 1m 00, au profit du lot 232 de la section LA COULEE, comme indiqué au plan réf: 21-076_DIV2_indA.

Coordonnées des sommets (Système RGNC / LAMBERT - NC) :

N°	X	Y	Observations
FO1	461959.250	221398.149	Coordonnées calculées
FO2	461970.213	221394.512	Coordonnées calculées
494	461968.705	221391.401	Coordonnées cadastrales – GARRIDO 2021
493	461963.221	221377.180	Coordonnées cadastrales – GARRIDO 2021
492	461960.259	221358.646	Coordonnées cadastrales – GARRIDO 2021
B8	461959.747	221355.494	Coordonnées cadastrales – GRAND 2008
B9	461958.072	221361.635	Coordonnées cadastrales – GRAND 2008
819	461958.550	221378.556	Coordonnées cadastrales – GARRIDO 2021
818	461959.114	221388.097	Coordonnées cadastrales – GARRIDO 2021

Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie

30 MAR. 2022

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Fait à Dumbéa, le 10 janvier 2022
 Le Géomètre-Expert



Expert Judiciaire près de la Cour d'Appel de Nouméa

☎ 745.999 - 475.999

✉ f.oxford@oxford.nc

📍 83, boulevard Joseph Wamytan
 Immeuble Le Samtal - Dumbéa

🌐 www.oganc.nc

RIDET : 1 306 539 001

BCI : 17499 00010 28171502015 19

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE
AU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Acquisition à titre gratuit par la Ville du Mont-Dore des lots n° 322 et 323 de la section La Coulée, sis à La Coulée.

P.J. : - 2 extraits de plan cadastral du 6 septembre 2021 ;
- Projet de délibération ;
- Plans de division et d'état des lieux succinct n° 21-076_DIV_indA et 21-076_DIV2_indA du 10 janvier 2022 ;
- 2 procès-verbaux de délimitation du 10 janvier 2022.

Suite aux incendies qui ont frappé la vallée de La Coulée en décembre 2019, l'exécutif municipal a souhaité sanctuariser cet espace naturel, prisé et fréquenté des mondoriens, en le mettant en valeur, notamment en y intégrant des équipements permettant d'y développer des activités de plein air et de loisirs (randonnées pédestres, VTT,...).

Dans cette optique, il est apparu nécessaire d'aménager une aire de stationnement, en amont du portail réglementant l'accès au fond de la vallée.

Informés des projets communaux, Monsieur et Madame Jules HMALOKO, propriétaires des lots n° 233 et 235 de la section La Coulée bordant la route de la Montagne des Sources (CR 006), ont proposé de céder gracieusement à la collectivité une partie (13a 18ca environ) de leur propriété foncière.

La création des lots n° 322 (11a environ) et 323 (2a 18ca) de la section La Coulée ayant récemment été autorisée par arrêté du 31 janvier 2022, il est désormais demandé au Conseil municipal d'autoriser cette acquisition gracieuse et d'habiliter le Maire à signer tous actes et conventions qui y sont liés.

Aucune observation n'est émise par la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 09 mars 2022.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

Tel est le projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 17 MAR. 2022

Le Maire

Eddie LECOUREUX





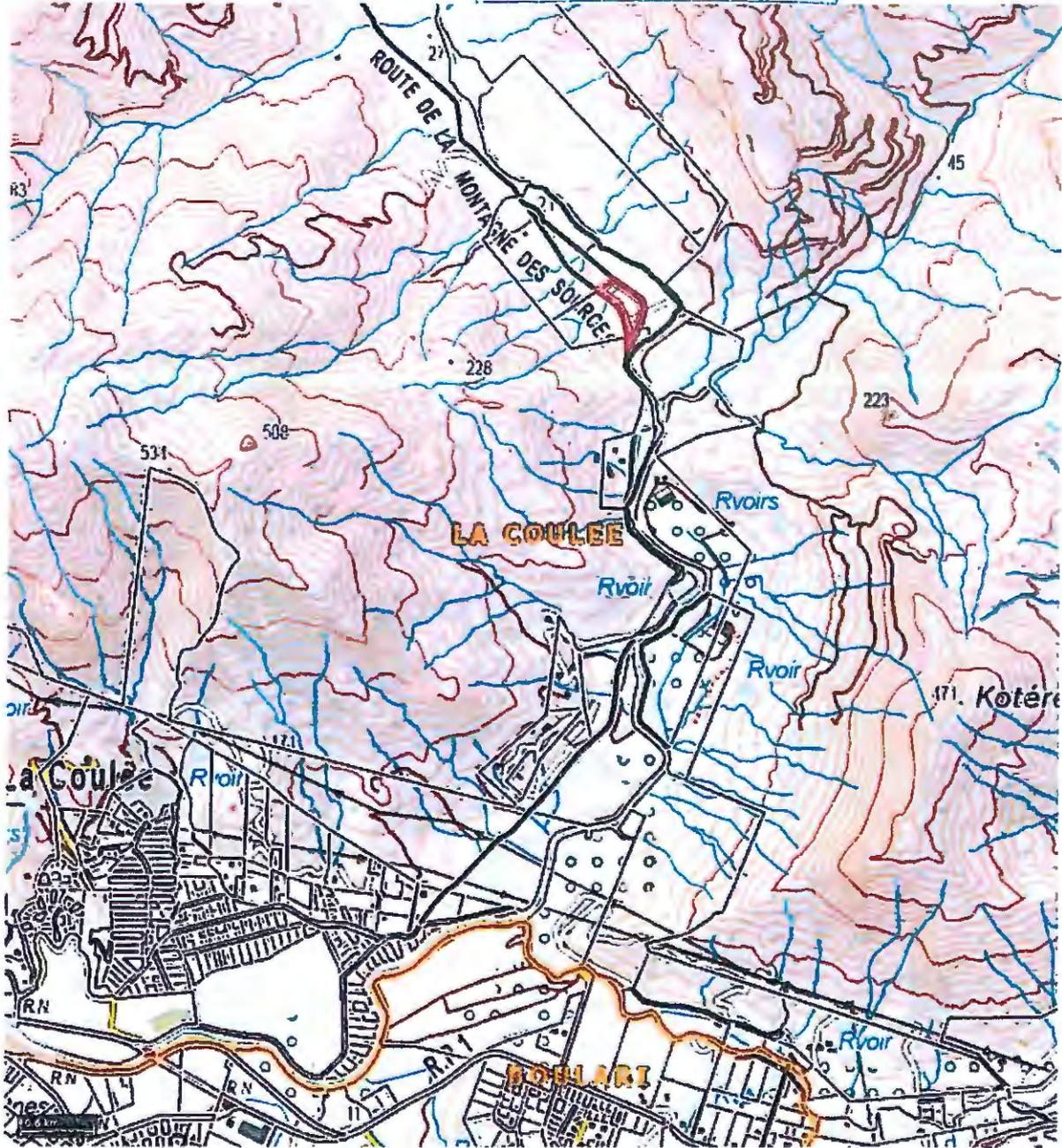
GOVERNEMENT
NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION
DES INFRASTRUCTURES
DE LA TOPOGRAPHIE ET DES
TRANSPORTS TERRESTRES

Service Topographique/Bureau du Cadastre

VILLE DU MONT-DORE
DSTP/SUDP
ARRIVÉ le 11 JAN. 2022
N° DJ.98817.2021.00047



Extrait de Plan Cadastral



Commune : MONT DORE
Section : LA COULÉE
Lotissement :
Numéro de Lot : 233
Numéro d'Inventaire Cadastral : 461221-9561
Surface : 1 HA 66 A 0 CA

Echelle : 1/25000
Date d'édition : 06/09/2021



SUDP
Lotissements et divisions
du 31 JAN. 2022
Arrêté N° DJ.98817.2021.00047

Ces informations sont issues d'un traitement automatique de la base de données du SIG CADASTRE et sont délivrées sous toutes réserves.

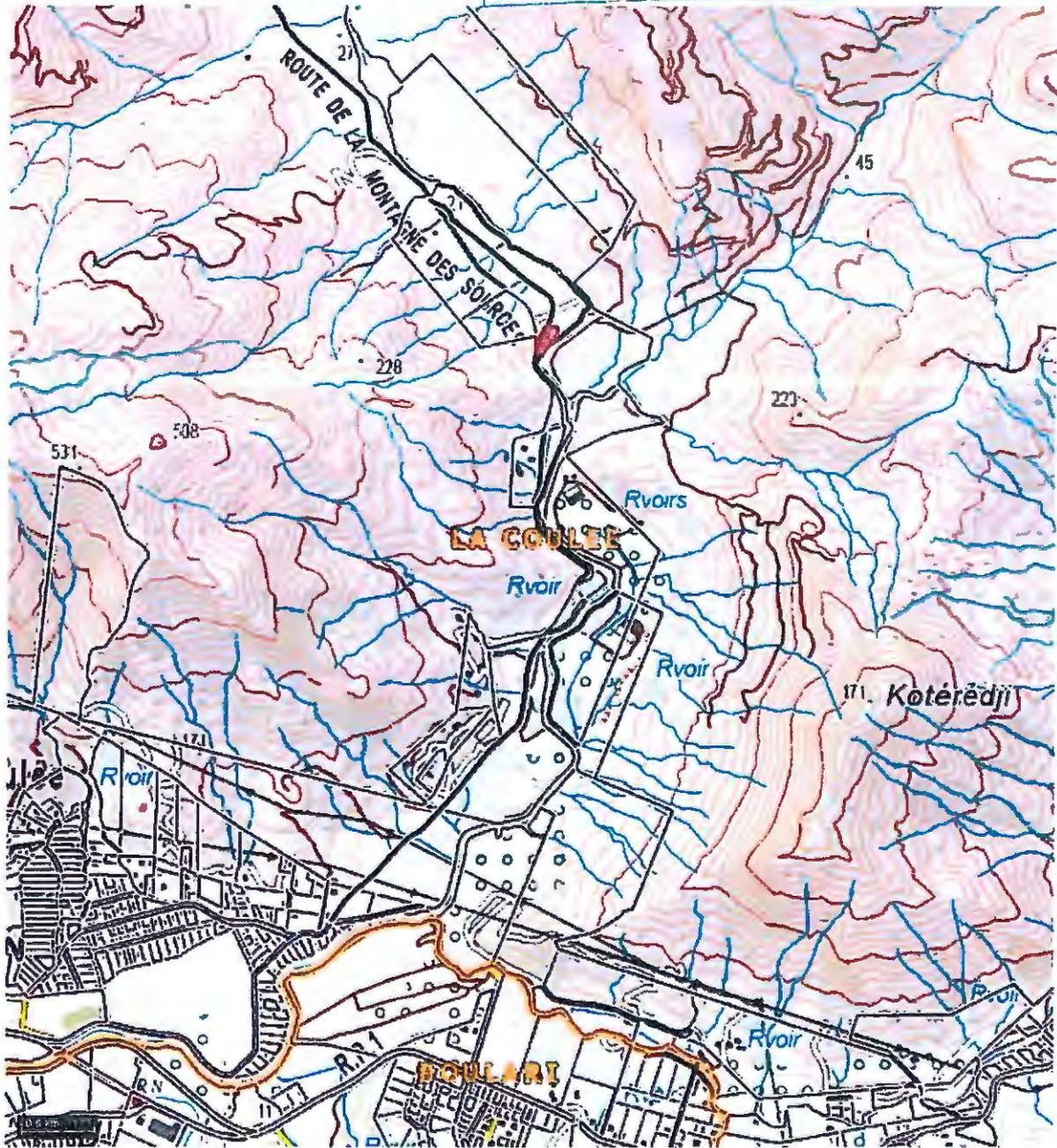


GOUVERNEMENT
NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION
DES INFRASTRUCTURES
DE LA TOPOGRAPHIE ET DES
TRANSPORTS TERRESTRES
Service Topographique/Bureau du Cadastre

VILLE DU MONT-DORE
DSTP/SUDP
ARRIVÉ le 11 JAN. 2022
N° *DV 98817 2021 00047*



Extrait de Plan Cadastral



Commune : MONT DORE
Section : LA COULEE
Lotissement :
Numéro de Lot : 235
Numéro d'Inventaire Cadastral : 462221-0309
Surface SUDP : 0 HA 27 A 0 CA

Echelle : 1/25000
Date d'édition : 06/09/2021

SUDP
Lotissements et divisions
du 31 JAN. 2022
Arrêté N° *DV 98817-2021-00047*



Ces informations sont issues d'un traitement automatique de la base de données du SIG CADASTRE et sont délivrées sous toutes réserves.